# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Modification n° 1 du PLU de Chavanod

Par arrêté n°A-2019-10 du 31 mai 2019, le Président de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Annecy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de Chavanod.
Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme de Chavanod pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Ange SARTORI en qualité de Commissaire enquêteur.

**Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du vendredi 21 juin 2019 au lundi 22 juillet 2019** pour 32 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Annecy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

- **Mairie de Chavanod** – 1 place de la Mairie – 74650 CHAVANOD

le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
du mardi au vendredi de 8h30 à 12h
le samedi de 8h30 à 12h

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy www.grandannecy.fr et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/1378

Du 21 juin 2019 à 8h30 au 22 juillet 2019 à 17h, les observations et les propositions sur le projet de modification du PLU de Chavanod pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Annecy – Pour la modification n° 1 du PLU de Chavanod, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr) : www.registre-dematerialise.fr/1378

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Annecy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Annecy et à la mairie de Chavanod, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

**Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants, en mairie de Chavanod :**
- mercredi 26 juin 2019 de 16h à 19h
- samedi 6 juillet 2019 de 9h30 à 12h
- lundi 22 juillet 2019 de 14h à 17h

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au Président ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.
Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an après la clôture de l'enquête, au siège du Grand Annecy (direction de l'Aménagement du Grand Annecy - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie de Chavanod (1 place de la Mairie – 74650 CHAVANOD) aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/1378 accessible à partir du site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr).

Monsieur le Président du Grand Annecy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr),

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT.